



par courriel seulement

Terrebonne, le 6 juin 2011

Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Madame,

Vous trouverez ci-après la réponse de la Ville de Terrebonne à la suite de votre demande du 3 juin dernier.

Réponse 1

Plusieurs études ont été réalisées sur ces terrains mais les mandats ont été donnés par d'autres personnes.

A titre d'exemple, le ministère de Transports du Québec a réalisée une étude lors de la construction de l'échangeur des Pionniers sur l'autoroute 640. Les propriétaires des terrains ont réalisées leur propre étude de leur coté. Le ministère du Développement durable et des Parcs (Direction du patrimoine écologique) a aussi des informations sur la nature des milieux qui s'y retrouvent.

La Ville n'a donné aucun mandat pour caractériser ces terrains. Elle a fait une compilation cartographique non officielle de l'ensemble des études connues pour valider les limites des différents milieux humides car ces études ne sont pas toutes concordantes.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marc Léger. ing.
Coordonnateur au développement durable
et à l'environnement
Direction générale